

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2020/10

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Membres représentés : 1

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 18 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Mesdames Nathalie PIQUÉ, Jeanine VIDAL, Pascale PUY, Carine DEVOYON, Evelyne SARRAZIN, Jenny PALOFFIS, Marie CIVIT, Marie-Hélène ARTIGUES, Mme Nathalie ROCHAS, Marie-José TRITTEN, Nadia RIBERA, Monsieur Thierry ROUS.

Absents excusés : M. Blaise FONS (Procuration à Mme Nathalie PIQUÉ), Mme Chrystèle CARLOS.

Secrétaire de séance : Mme Nadia RIBERA.

Date de la Convocation : 24 Juillet 2020

ELECTION DES DELEGUES DU CCAS
AU SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LES TRANSPORT
PYRENEES MEDITERANEE

M. le Président informe l'assemblée que conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Pézilla-la-Rivière au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport.Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M). Il y a lieu de désigner deux délégués titulaires.

Il précise que le conseil municipal a désigné également deux délégués titulaires pour représenter la commune au SYM PM, Mesdames Corinne ROLLAND-MCKENZIE et Karine CAROLA.

Il propose les candidatures de Mesdames Pascale PUY et Carine DEVOYON.

M. le Président demande si d'autres personnes sont intéressées pour faire acte de candidature.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de son Président,

PROCEDE, conformément aux dispositions des articles L 5721.1 et suivants du CGCT, à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, de DEUX (2) délégués titulaires au SYM Pyrénées-Méditerranée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : **13**

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue : **7**

Sont élues :

- **Madame Pascale PUY**
- **Madame Carine DEVOYON**

Pour représenter le Centre Communal d'Action Sociale de PEZILLA-LA-RIVIERE au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM PYRENEES-MEDITERRANEE).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE PRESIDENT,

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

Jean-Paul BILLES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.